



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2026 A 18H30,**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente,

MEMBRES  
PRESENTS : **33**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES  
REPRESENTES : **2**

**Étaient présents :**

MEMBRES  
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs  
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN, Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCELLES, Adjointes au Maire,

DATE DE LA  
CONVOCAION :  
**03 avril 2026**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine CAILLAUD-WEBER, Kamel BELARBI, Stéphane CARBONERO, Dominique MASSA, Anaïs BARRE, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Laurent DESHAIES, Kafia BENSADI, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Jimmy BESSAIH, Bruno PRIOURET, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

DELIBERATION  
**2026-32**

**Étaient représentés par procuration :**

Mesdames et Messieurs :

**OBJET :**

Valérie FERRARINI a donné procuration à Alain GIUSTI

**DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
AU CONSEIL  
D'EXPLOITATION DE  
LA RÉGIE  
COMMUNALE DES  
POMPES FUNÈBRES**

Jean-Marc LA PIANA a donné procuration à Marion ROBERT

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L. 2221-5 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 25 juin 1998 portant création d'une régie municipale du Service Extérieur des Pompes Funèbres ;

**Vu** le règlement intérieur de la régie municipale du Service Extérieur des Pompes Funèbres ;

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que par délibération du 25 juin 1998, le Conseil municipal a décidé de la création d'une régie municipale du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Le règlement intérieur de cette régie précise que les membres du Conseil d'exploitation sont nommés par le Conseil municipal pour la durée du mandat, jusqu'à nomination du Conseil d'exploitation suivant.

Ce Conseil d'exploitation est composé de cinq représentants issus du Conseil municipal et de quatre membres extérieurs.

L'article R. 2221-5 du code général des collectivités territoriales disposant que « Les membres du Conseil d'administration ou du Conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil municipal, sur proposition du Maire », il est proposé au Conseil municipal d'approuver la désignation des membres suivants :

<b>Membres issus du Conseil municipal</b>	<b>Membres extérieurs</b>
Madame Sophie CUCCHI-GILAS	Monsieur Dominique VEYUNE
Madame Noura ARAB	Monsieur Djilali MAROUF
Monsieur Michel MARASTONI	Madame Chantal LEDRU
Madame Béatrice BARRA-PAGNIER	Monsieur Ernest SASSI
Monsieur Gérard GIORDANO	

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination en conseil municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres de l'assemblée délibérante décident, à l'unanimité, d'y procéder au scrutin public.

Il est donc par ailleurs proposé au Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de désigner les personnes qui siégeront au Conseil d'exploitation de la régie municipale du Service Extérieur des Pompes Funèbres par un vote à scrutin public, c'est-à-dire à main levée.

Où l'exposé des motifs rapporté,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

D'approuver à l'unanimité la désignation, par un vote à main levée, des représentants de la commune de Gardanne qui siégeront au sein du Conseil d'exploitation de la régie municipale du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

**Article 2 :**

De désigner à la majorité des suffrages exprimés, les membres du Conseil d'exploitation de la régie municipale du Service Extérieur des Pompes Funèbres suivants :

<b>Membres issus du Conseil municipal</b>	<b>Membres extérieurs</b>
Madame Sophie CUCCHI-GILAS	Monsieur Dominique VEYRUNE
Madame Noura ARAB	Monsieur Djilali MAROUF
Monsieur Michel MARASTONI	Madame Chantal LEDRU
Madame Béatrice BARRA-PAGNIER	Monsieur Ernest SASSI
Monsieur Gérard GIORDANO	

**Article 3 :**

D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés  
Par 29 voix **POUR** (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET)  
6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

**Le Maire**

**Hervé GRANIER**



**Le secrétaire de séance**

**Vincent BOUTEILLE**

